

SÉANCE RÉGULIÈRE (7 octobre 2019)

Une séance régulière du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le 7 octobre 2019 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Pierre Quirion
Siège #2 - Lise Rancourt
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Marc-Ange Doyon
Siège #5 - Stéphane Auclair
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse, Lyne Bourque. Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

232-10-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant ouvert le point Questions diverses.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

233-10-2019

3.1 - Séance régulière du 9 septembre 2019

Copie du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 9 septembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence,

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2019 soit adopté.

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

234-10-2019

4.1 - Acceptation des comptes

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la liste des déboursés soumise relative à septembre 2019 totalisant 158 194,85 \$ (Folio 350188) et 17 423,18 \$ pour les salaires nets soit acceptée et que lesdits comptes soient payés.

Le paiement de ces comptes sera effectué par les chèques # 12109 à # 12161 inclusivement, par prélèvement bancaire ainsi que par dépôt direct pour les salaires nets. La secrétaire-trésorière certifie que des crédits sont disponibles pour l'ensemble de ces dépenses.

4.2 - Permis de septembre 2019

La directrice générale fait la lecture de la liste des permis de constructions et rénovations, certificats d'autorisations ainsi que les installations septiques émis lors du mois de septembre 2019 et remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

4.3 - Suivi mensuel du budget

La secrétaire-trésorière présente le suivi du budget au 30 septembre 2019, lequel a été remis précédemment aux membres du conseil qui reconnaissent en avoir pris connaissance.

235-10-2019

4.4 - Demande de don et commandite - Noël des enfants

ATTENDU qu'une demande de don a été adressée à la Municipalité par le comité organisateur de la fête de Noël des enfants pour l'édition 2018; ATTENDU que cette activité spéciale pour les enfants de Notre-Dame-des-Pins est très appréciée;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité fasse un don de 450 \$ pour l'édition 2019 du Noël des enfants;

QUE la Municipalité procède aux photocopies et défraie les coûts pour l'envoi de deux publipostages auprès des résidents de la municipalité ainsi que d'environ 110 copies pour remettre aux enfants de l'école, d'une valeur totale d'environ 300 \$;

QUE la Municipalité procède à l'impression et défraie les coûts pour l'envoi d'une lettre aux commerces de la municipalité, d'une valeur totale d'environ 50 \$.

236-10-2019

4.5 - Village miniature Baillargeon - demande aide financière

ATTENDU que l'organisme Village miniature Baillargeon a fait une demande d'aide financière le 30 septembre 2019 afin de faciliter la passation de l'organisme à de nouveaux administrateurs dont M. Serge Gilbert du Camping Domaine de la Rivière;

ATTENDU que la dette actuelle de l'organisme est évaluée à 9 000 \$;

ATTENDU que M. Serge Gilbert du Camping Domaine de la Rivière s'est engagé à investir 7 000 \$ afin d'acquitter en partie la dette de l'organisme;

ATTENDU que les administrateurs actuels de Village miniature Baillargeon demande à la municipalité de Notre-Dame-des-Pins de contribuer pour une somme d'environ 2 000 \$, ce qui permettrait de ramener à 0 \$ la dette de l'organisme;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE fournir une nouvelle aide financière pouvant atteindre 2 000 \$ à Village miniature Baillargeon;

DE transférer 2 000 \$ du compte no. 02 19000 493 *Réception et Protocole* vers le compte no. 02 70151 970 *Subvention organismes loisirs*.

4.6 - Bibliothèque Le Signet - statistiques

Dépôt des statistiques d'abonnement de janvier à août 2019.

5 - CORRESPONDANCE

5.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt de la liste des correspondances pour le mois de septembre 2019.

237-10-2019

5.1.1 - Municipalité alliée contre la violence conjugale

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;
ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;
ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;
ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;
ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;
ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité de proclamer Notre-Dame-des-Pins municipalité alliée contre la violence conjugale.

6 - LÉGISLATION

238-10-2019

6.1 - Adoption / Règlement numéro 284-2019 établissant un tarif applicable pour des dépenses requises dans le cadre de la tâche des élus

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 284-2019.

RÈGLEMENT NO # 284-2019 établissant un tarif applicable pour des dépenses requises dans le cadre de la tâche des élus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu unanimement que le règlement 284-2019 soit, et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit: voir texte complet au registre des règlements.

239-10-2019

6.2 - Adoption / 1er projet du règlement numéro 285-164A-2019 modifiant le règlement de zonage

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 72 heures, madame la mairesse demande à la directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement 285-164A-2019.

RÈGLEMENT NO 285-164A-2019 modifiant le règlement de zonage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Busque et résolu unanimement que le 1er projet du règlement 285-164A-2019 soit, et est adopté par le conseil.

240-10-2019

6.3 - Demande de modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande reçue le 2 octobre 2019 de Mme Audrey Giguère et M. Christopher Cloutier, propriétaires du lot 4 974 387 situé à l'intersection de la 3e Avenue et de la 36e Rue, qui désirent faire modifier le règlement de zonage afin de pouvoir construire une maison unifamiliale;
ATTENDU que ce terrain vacant est situé dans la zone R-21, où seule la construction de maisons unifamiliales jumelées est permise;
ATTENDU que ce terrain, de par sa superficie et son aménagement naturel, est peu propice à la construction d'une maison unifamiliale jumelée;
ATTENDU que ce terrain est adjacent à la zone R-18, où seule la construction de maisons unifamiliale est permise;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte d'amorcer la procédure de modification du règlement de zonage afin que le lot no. 4 974 387 soit intégré à la zone R-18.

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La présidente d'assemblée ouvre la période de questions à 19 h 50. Après quelques interventions, la période de questions est fermée à 19 h 52.

8 - TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

241-10-2019

8.1 - AGI - Recommandation de paiement no. 4

ATTENDU les travaux de réhabilitation par chemisage d'une conduite d'égout sanitaire sur la 1re Avenue et la 30e Rue réalisé par AGI Environnement;
ATTENDU la demande de paiement transmise par AGI Environnement et la recommandation de paiement no. 4 du 9 septembre 2019 signée par Olivier Lachance, ingénieur et surveillant des travaux pour la Municipalité au montant de 60 426,36 \$, taxes incluses;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement d'une somme de 60 426,36 \$, taxes incluses, à AGI Environnement inc.

242-10-2019

8.2 - 26e Rue - demande de M. Bernard Gilbert

ATTENDU la demande de M. Bernard Gilbert, propriétaire du 86, 26e Rue, afin que la Municipalité ajoute une bordure de rue afin de conduire une partie de l'eau de la rue vers le puisard installé dans son entrée;
ATTENDU l'avis technique reçu d'Olivier Lachance, ingénieur au service de génie de la MRC de Beauce-Sartigan concernant cette problématique reliée au drainage de la 26e Rue;
ATTENDU que la solution proposée par le propriétaire n'est pas préférable puisque cela occasionnera d'autres problématiques reliées au gel de l'eau dans son entrée l'hiver;
ATTENDU que la Municipalité possède une large bande engazonnée entre le pavage de la 26e Rue et la propriété de M. Gilbert où l'eau ruisselle en grande partie;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas réaliser une bordure de béton dirigeant l'eau vers l'entrée du 86, 26e Rue ou autres travaux de drainage dans ce secteur.

243-10-2019

8.3 - Travaux de bordure 2018 - réception finale

ATTENDU que la Municipalité a reçu la recommandation d'acceptation définitive des travaux signée par Olivier Lachance, ing. du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan pour l'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue réalisé par Excavation A.D. Roy;
ATTENDU la liste des déficiences constatées qui a été transmise à l'entrepreneur;

ATTENDU que pour libérer la retenue finale, la Municipalité doit recevoir la Déclaration statutaire de la compagnie, le Certificat de la CNESST et le Certificat de la CCQ ainsi que le bon d'entretien;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive pour l'ajout de bordures sur la 36e Rue, la 3e Avenue et la 24e Rue réalisé par Excavation A.D. Roy;
DE libérer la retenue finale de 5 % et ainsi procéder au paiement final de 3 550,74 \$, taxes en sus, à Excavation A.D. Roy, une fois les documents exigés reçus et les déficiences corrigées.

244-10-2019

8.4 - Travaux de pavage 2018 - réception finale

ATTENDU que la Municipalité a reçu la recommandation d'acceptation définitive des travaux signée par Olivier Lachance, ing. du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan pour la fourniture et pose d'enrobé bitumineux réalisée par Pavage Sartigan Ltée;

ATTENDU que pour libérer la retenue finale, la Municipalité doit recevoir la Déclaration statutaire de la compagnie, le Certificat de la CNESST et le Certificat de la CCQ ainsi que le bon d'entretien;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE procéder à la réception définitive pour la fourniture et pose d'enrobé bitumineux réalisée par Pavage Sartigan Ltée;

DE libérer la retenue finale de 5 % et ainsi procéder au paiement final de 2 111,53 \$, taxes en sus, à Pavage Sartigan Ltée, une fois les documents exigés reçus.

245-10-2019

8.5 - Sentier pédestre bibliothèque-centre communautaire - approbation de la facture CSBE

ATTENDU une facture reçue de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin d'un montant total de 5 015,79 \$ pour la réalisation d'un sentier asphalté pour piétons entre la bibliothèque municipale et le centre communautaire; ATTENDU que les coûts facturés par la CSBE dépasse le montant autorisé par le conseil municipal dans sa résolution no. 181-07-2019;

ATTENDU que la réalisation du sentier a été demandée par la Municipalité à la CSBE pendant le chantier de construction pour l'agrandissement de l'école L'Éco-Pin;

ATTENDU que les frais ajoutés sont dû au fait que les travaux ont été demandés pendant un chantier existant, ce qui cause toujours des frais supplémentaires connexes reliés à un avis de changement (professionnels, profit de l'entrepreneur, assurances, etc.);

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer la facture de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin au montant total de 5 015,79 \$, incluant les taxes, pour la réalisation d'un sentier asphalté pour piétons situé entre la bibliothèque municipale et le centre communautaire.

246-10-2019

8.6 - Octroi d'un contrat - Scellement de fissures par injection supplémentaires 20e Rue

ATTENDU que des travaux de scellement de fissures ont été réalisés par Asphalte Nicolas Lachance dans la 20e Rue suite à un contrat octroyé par la Municipalité pour la réalisation du scellement de 2 800 mètres linéaires dans la 20e Rue et 35e Rue; ATTENDU que le nombre de mètres linéaires demandé par la Municipalité était insuffisant pour réaliser la réparation de l'ensemble des fissures de la 20e Rue; ATTENDU qu'aucune fissure n'a été scellée dans la 35e Rue; ATTENDU que pour compléter la réparation des fissures dans la 20e Rue, le scellement de 2 500 mètres linéaires supplémentaire est requis;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Asphalte Nicolas Lachance inc. pour la réalisation de 2 500 mètres linéaires supplémentaires de scellement des fissures de la 20e Rue au coût de 6 250 \$, avant les taxes applicables.

Départ temporaire de la conseillère Lise Rancourt à 20 h 00.

247-10-2019

8.7 - Recherche en eau - mandat à LNA pour supervision de deux forages exploratoires

ATTENDU l'offre de service no. 4366 de LNA pour la supervision de 2 forages exploratoires dans le secteur D1 afin de poursuivre le programme de recherche en eau entrepris par la Municipalité;

ATTENDU que l'évaluation des honoraires est de 12 850 \$ et des analyses à réaliser par des sous-traitants est de 740 \$, avant les taxes applicables;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QU'un mandat soit octroyé à LNA pour la supervision de 2 forages exploratoires

dans le secteur D1 selon les conditions contenues dans l'offre de service no. 4366;
QUE cette dépense est payable avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

248-10-2019 **8.8 - Recherche en eau - Forage exploratoire - caractérisation biologique**

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir la caractérisation biologique du secteur entourant la cible de forage exploratoire dans le secteur D1;
ATTENDU que deux soumissions conformes ont été reçues;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le mandat à Gestizone pour la caractérisation biologique demandée au coût de 1 000 \$, avant les taxes applicables;
QUE cette dépense est payable avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

249-10-2019 **8.9 - Recherche en eau - Forage exploratoire dans le secteur D-1**

ATTENDU qu'il est recommandé dans l'avis technique de LNA faisant suite à la réalisation d'un levé géophysique de type sismique réfraction, la réalisation de forages exploratoires dans le secteur D-1;
ATTENDU que les forages exploratoires à être réalisés sont similaires à celui réalisé en 2018;

ATTENDU que Les Puits du Québec avait réalisé le forage exploratoire en 2018 au coût de 9 022,21 \$, avant les taxes applicables;

ATTENDU que M. Jean-Philippe Tremblay de LNA estime que le montant global avant taxes de 20 000 \$ pour la réalisation des 2 forages exploratoires par Les Puits du Québec est réaliste;

ATTENDU qu'il est possible qu'un seul forage soit réalisé si celui-ci ne donne pas les résultats attendus;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE mandater Les Puits du Québec pour la réalisation de deux forages exploratoires pour un montant approximatif de 20 000 \$, avant les taxes applicables;

QUE cette dépense est payable avec le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Retour de la conseillère Lise Rancourt à 20 h 05.

250-10-2019 **8.10 - Demande pour l'ajout de panneaux d'arrêt**

ATTENDU qu'une demande a été reçue afin d'ajouter des panneaux d'arrêt obligatoire à l'intersection de la 28e Rue et de la 2e Avenue;
ATTENDU la recommandation du comité Voirie;

Il est proposé par Pierre Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat et à l'installation de deux panneaux d'arrêt supplémentaire à l'intersection de la 28e Rue et de la 2e Avenue.

9 - QUESTIONS DIVERSES

251-10-2019 **9.1 - Feuillet paroissial - achat d'une publicité**

ATTENDU que la Fabrique Notre-Dame-de-la-Providence a sollicité la Municipalité afin de renouveler son annonce dans le feuillet paroissial 2020;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre une annonce dans le feuillet paroissial 2020 pour la somme de 75 \$.

252-10-2019

9.2 - Programme de la taxe sur l'essence (TECQ) 2014 - 2018, programmation de travaux révisée

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n°7 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

253-10-2019

9.3 - Demande de Saint-Simon-les-Mines pour centre d'appel et salle de presse de relève

ATTENDU la résolution reçue de Saint-Simon-les-Mines demandant une entente pour le prêt de locaux servant de centre d'appel et de salle de presse de relève lors d'une mesure d'urgence;

ATTENDU que l'entraide entre municipalité voisine est importante, surtout en cas de mesures d'urgence;

ATTENDU que lors d'une mesure d'urgence touchant également la municipalité de Notre-Dame, les locaux ne pourront tout-de-fois être mis à la disposition de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter de signer une entente avec Saint-Simon-les-Mines afin d'établir les modalités de prêts de locaux, soit la bibliothèque municipale comme centre d'appel de relève et la salle du conseil comme salle de presse de relève, lors d'une mesure d'urgence à Saint-Simon-les-Mines.

254-10-2019

9.4 - Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud - budget 2020

ATTENDU que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a adopté le règlement portant le no 59-19 ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2020 ainsi que les résolutions afférentes;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins est favorable à l'adoption du règlement portant le no 59-19 de la Régie et ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à l'exercice financier de l'année 2020 et décrétant les modalités de

paiement des quotes-parts des municipalités membres de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud ainsi que les modalités de facturation et de paiement des services rendus aux clients de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

255-10-2019

9.5 - Mandat à Marc-André Paré consultant inc. - banque d'heures

ATTENDU que la Municipalité doit procéder rapidement à la sélection de trois nouveaux employés municipaux; ATTENDU qu'en plus des tâches reliées à la sélection et à l'embauche de ces trois nouveaux employés, la Municipalité désire avoir une banque d'heures afin de permettre l'intégration des nouvelles ressources et l'évaluation de celles-ci et de celles déjà en fonction; ATTENDU qu'une soumission de Marc-André Paré consultant inc. a été reçue; ATTENDU que ce consultant possède une expertise intéressante dans le milieu municipal;

Il est proposé par Stéphane Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une banque de 50 heures auprès de Marc-André Paré consultant inc. au coût de 3 500 \$, avant les taxes applicables.

256-10-2019

9.6 - Publication des offres d'emploi

ATTENDU l'embauche prochaine de trois nouveaux employés; ATTENDU que les offres d'emploi devront être publiées dans différents médias; ATTENDU que la publication d'une offre d'emploi combinée dans l'hebdo régional est de 750 \$ environ, avant les taxes; ATTENDU que la publication de trois offres d'emploi à Jobillico est de 500 \$ environ, avant les taxes;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prévoir un budget d'environ 1 250 \$, avant les taxes applicables, pour la publication des offres d'emploi à venir.

257-10-2019

9.7 - Remboursement des frais de déplacement pour les employés

ATTENDU que le taux du remboursement des frais de déplacement est actuellement de 0,46 \$ / km; ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster la politique de remboursement pour avoir une indemnisation minimale payée à l'employé lors d'une courte sortie avec son véhicule;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un minimum de 5 km à tout employé devant utiliser son véhicule personnel dans l'exercice de ses fonctions pour un déplacement de moins de 5 km.

258-10-2019

9.8 - Utilisation de l'Indice des prix à la consommation pour le calcul des salaires 2020 - Québec - au 30 septembre

ATTENDU que présentement l'indice des prix à la consommation utilisé pour le calcul des salaires de l'année suivante est celui du Québec au 31 décembre; ATTENDU qu'il serait plus efficace dans la préparation du budget et le calcul des premières semaines de salaires de l'année, d'utiliser un indice des prix à la consommation connu;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'utiliser à partir de maintenant l'indice des prix à la consommation au 30 septembre pour le calcul des salaires de l'année suivante.

259-10-2019

9.9 - Achat d'une bannière avec logo de la Municipalité

ATTENDU les deux soumissions reçues pour l'achat d'une banderole avec le nouveau logo de la Municipalité;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers

présents de procéder à l'achat d'une banderole auprès de Conception Para-Grappe, au coût de 59,50 \$, avant les taxes applicables.

260-10-2019

9.10 - Inspecteur municipal - heures supplémentaires

ATTENDU que l'inspecteur municipal a dû accumuler lors des dernières semaines plusieurs heures de travail; ATTENDU qu'avec les différentes tâches de l'inspecteur, il ne lui sera pas possible de reprendre plusieurs heures à court terme;

Il est proposé par Daniel Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 50 heures travaillées à Hugues Poulin, inspecteur municipal.

261-10-2019

9.11 - Piste cyclable 30e Rue - mandat pour l'arpentage

ATTENDU que des relevés d'arpentage doivent être effectués afin de compléter le relevé déjà débuté pour le projet de nouvelle piste cyclable le long de la 30e Rue;

ATTENDU qu'une soumission selon un taux à l'heure a été reçue de la part de Francis Carrier, arpenteur-géomètre;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un mandat à Francis Carrier, arpenteur-géomètre, au tarif de 100 \$ / heure pour un budget d'environ 2 000 \$, afin de réaliser les relevés nécessaires à la réalisation des plans et devis pour la future piste cyclable.

262-10-2019

10 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ajournée jusqu'à 20 h 30.

Fermeture à 20 h 20.

11 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les élus étant présents, madame la mairesse déclare la séance ouverte à 20 h 30.

12 - QUESTIONS DIVERSES - SUITE

263-10-2019

12.1 - Demande d'autorisation au ministère des Transports

ATTENDU que Mme Andrée Morin, propriétaire du 3805, route du Président-Kennedy et M. Daniel Gilbert, propriétaire de Giltek situé au 3705, route du Président-Kennedy désirent passer des conduites d'aqueduc et d'égout sous la route du Président-Kennedy par forage directionnel afin de brancher leur propriété respective aux réseaux municipaux; ATTENDU qu'une permission de voirie du ministère des Transports est nécessaire afin de permettre la réalisation de ces travaux; ATTENDU que la réalisation de ces travaux sont aux frais des propriétaires; ATTENDU que les travaux seront exécutés entre le 21 octobre 2019 et le 31 décembre 2019;

Il est proposé par Marc-Ange Doyon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une permission de voirie au ministère des Transports pour le forage directionnel sous la route du Président-Kennedy.

264-10-2019

12.2 - Organisation municipale de sécurité civile - demande au Service incendie de Ville de St-Georges

ATTENDU qu'il n'y a présentement personne ayant les qualifications requises pour occuper la fonction de Coordonnateur des mesures d'urgence adjoint parmi les employés ou élus de la Municipalité; ATTENDU que ce poste est habituellement occupé par le chef incendie dans

les autres municipalités de taille comparable à Notre-Dame-des-Pins;
ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-des-Pins est desservie par le Service incendie de la Ville de St-Georges en vertu d'une entente de 25 ans signée le 1er mars 2019;

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la Ville de St-Georges l'autorisation de nommer le directeur du service incendie, M. Sylvain Veilleux ou le chef de division, M. Frédéric Morin au poste de Coordonnateur des mesures d'urgence adjoint au sein de l'organisation municipale de sécurité civile de Notre-Dame-des-Pins.

265-10-2019

12.3 - Fond d'aide au rayonnement des régions - plan et devis pour pont Perrault

ATTENDU la demande d'aide financière présentée au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), région de la Chaudière-Appalaches afin de réaliser les plans et devis pour la mise à niveau du pont Perrault;
ATTENDU que la Municipalité s'engage financièrement à combler les dépenses non couvertes par l'aide financière du FARR, celle-ci se limitant à 80 % des coûts du projet;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Mme Dominique Lamarre, directrice générale, à déposer une demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), région de la Chaudière-Appalaches et à signer les documents relatifs à cette demande, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

266-10-2019

13 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Lise Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 20 h 40.

Lyne Bourque
Mairesse

Dominique Lamarre
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Lyne Bourque, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lyne Bourque
Mairesse